



La Commune de Saint-Gingolph a mis en place une zone de « dépose-minute » permettant aux parents de déposer leurs enfants en toute sécurité. Cette zone se situe devant la salle polyvalente, sur la Place de la Gare.

Aucun arrêt pour déposer un ou des élèves des écoles n'est autorisé sur la route des Rasses (Route Cantonale 263) ; merci d'utiliser la zone de « dépose-minute » pour garantir la sécurité de tous les élèves du centre scolaire. Merci aux parents de sensibiliser les enfants à cet aspect sécuritaire.

Depuis la zone de « dépose-minute », les élèves peuvent rejoindre la cour d'école par les 2 côtés de la salle polyvalente, selon le plan ci-dessous.

Cour d'école

Pour des raisons de sécurité, l'usage de la trottinette et de la bicyclette, est interdit dans la cour de l'école de 7h45 à 16h00. Cependant, les élèves qui se rendent à l'école à trottinette ou à bicyclette pourront les entreposer au parking prévu à cet effet.

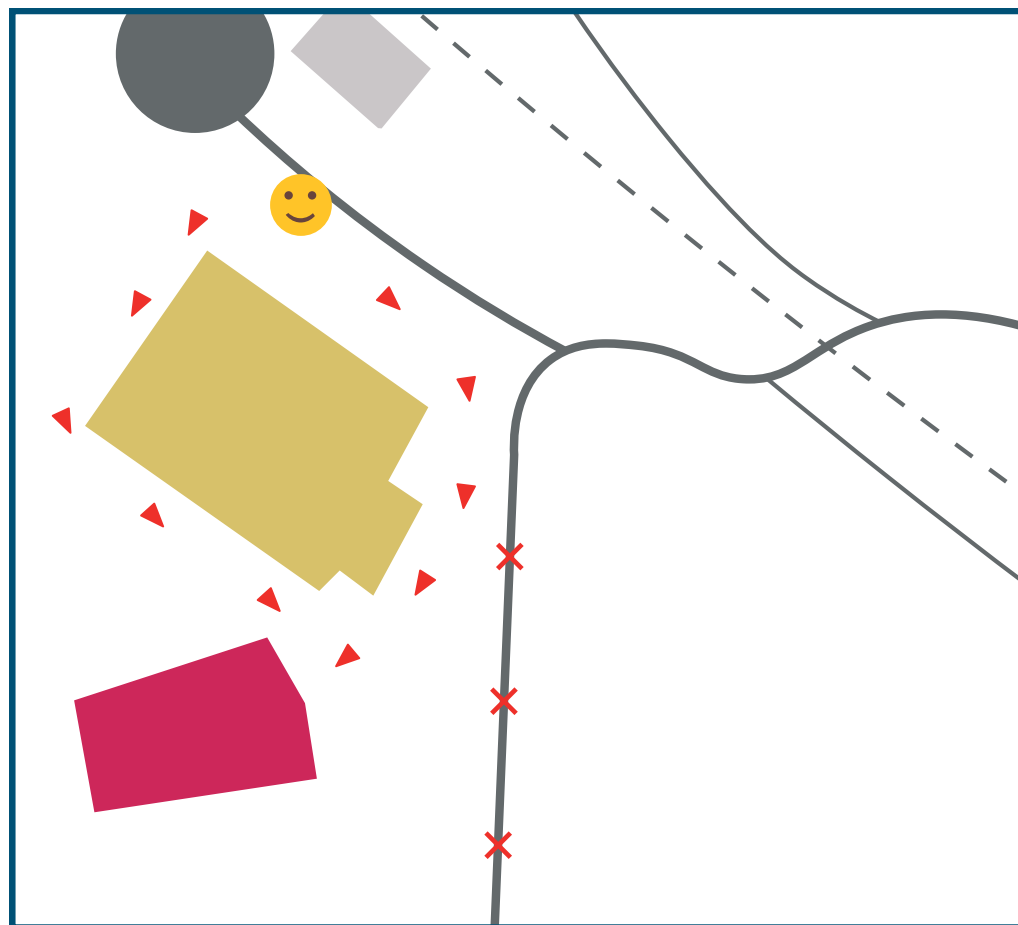
ST-GINGOLPH

ACCÈS ET SÉCURITÉ

Année scolaire 2025 - 2026



Ecoles
du Haut-Lac



École



Dépose-minute



Dépose-minute interdite



Salle polyvalente



Itinéraire conseillé



Gare